



AMOPA

ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE DES PALMES ACADEMIQUES

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique par décret du 26 septembre 1968

30, Avenue Félix Faure - 75015 PARIS

Tél. : 01 45 54 50 82 - Site : www.amopa.asso.fr

CONCOURS NATIONAL 2016-2017

Défense et Illustration de la Langue française

Classes de CM1 et CM2 des écoles élémentaires

PRIX D'EXPRESSION ÉCRITE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Sujets proposés

Les travaux devront être réalisés en classe. Les formes poétiques ne seront pas acceptées

Le jury tiendra compte de la présentation de la copie et de l'écriture manuscrite.

Un nouvel élève vient d'arriver dans votre classe. Il parle peu. Avec des camarades, vous décidez de l'accueillir. Que lui dites-vous et que faites-vous pour en faire un nouvel ami ?

OU

Un sujet proposé par le professeur, énoncé clairement en tête de la copie.

IMPORTANT – INFORMATIONS PRATIQUES

- 1) Les travaux devront être strictement **personnels, individuels et authentiques**.
- 2) Chaque copie devra porter, de façon lisible : nom, prénom, classe de l'élève, nom et coordonnées de l'établissement ainsi que la signature du professeur.
- 3) Les cinq meilleures copies par classe et par niveau devront être adressées **exclusivement à la section AMOPA départementale à la date et à l'adresse indiquées ci-dessous** pour faire l'objet d'une première sélection par les **jurys départementaux**. **Les copies sélectionnées seront transmises au jury national. Aucune copie adressée directement au secrétariat national de l'AMOPA ne sera prise en compte.**
Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le Secrétariat national.

Cadres à compléter par la section AMOPA départementale

Date de retour des copies

Adresse de retour des copies

Prix nationaux : livres, voyages, séjours touristiques.

Les lauréats départementaux et nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies solennelles.

Le Palmarès national pourra être consulté sur le site internet de l'AMOPA début mai 2017.